



Paris, le 4 octobre 2018

L'équipe de direction du collège Montaigne
Aux
Parents d'élèves de 3e

Objet : Stage d'observation en milieu professionnel

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation en vigueur, nos élèves effectuent un stage d'observation en milieu professionnel. Ce dispositif entre dans le cadre plus général de l'éducation à l'orientation, de la connaissance des Métiers et des Formations.

Votre enfant :

- **reçoit une convention de stage en trois exemplaires.** La convention engage légalement trois parties : l'entreprise, le collège et vous-mêmes. **Les trois exemplaires seront signés par le Chef d'entreprise**, vous-mêmes, portera l'engagement de votre enfant et seront remis au professeur principal qui les transmettra à l'équipe de direction. **Votre enfant recevra en retour deux exemplaires.** Il aura la responsabilité de remettre à son entreprise l'exemplaire qui lui revient. **Vous garderez le second.**

- **rédige sa lettre de recherche de stage.** En cas de besoin, il peut être aidé dans cette démarche par son professeur principal.

- **Reçoit de son professeur principal le guide du rapport de stage.**

Le professeur principal est l'interlocuteur direct de l'élève et de sa famille concernant ce stage. Il assure aussi le suivi et la liaison avec le chef d'établissement. Un contact avec le tuteur en entreprise pourra être établi par l'un des professeurs de votre enfant lors de son stage.

CALENDRIER A RESPECTER

1) Dates du stage : du lundi 11 février 2019 au vendredi 15 février 2019

2) Remise des 3 conventions au Professeur Principal : au plus tard, le mardi 18 décembre 2018

Ce délai doit être respecté car il est nécessaire pour procéder à toutes les vérifications utiles. Un élève qui n'aurait pas trouvé de stage sera intégré à une autre classe pendant la semaine concernée.

Quelques conseils :

- Evitez que votre enfant effectue son stage dans l'entreprise familiale.

- Ne pas faire effectuer un stage à plusieurs élèves dans la même entreprise (surtout, si elle est de « petite taille »)

3) Remise du rapport de stage : [semaine du 11 au 15 mars 2019](#)

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre. Le stage en entreprise participe de la mission éducative de l'établissement et nous savons pouvoir compter sur vous pour accompagner votre enfant dans sa recherche de lieu de stage, afin qu'il corresponde au mieux à ses goûts et à ses projets.

Vous retrouverez sur le site du collège, onglet actualités, l'ensemble des documents relatifs au stage de 3e.

Nous vous assurons, Madame, Monsieur, de notre attachement à la réussite de tous les élèves de ce collège.

L'équipe de direction



Collège Montaigne
17 rue Auguste Comte - 75006 PARIS
ce.0750657g@ac-paris.fr 01 44 41 83 23